

Les dispositifs et outils au service de l'orientation des élèves

Lundi 17 janvier 2011

CRDP - Nantes



Contacts presse :

Rectorat :

Laurence Veteau - Tél : 02 40 37 33 13 - Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr
Guy Chabior - Tél : 02 40 37 33 32 - Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Onisep : Valérie Sourisseau - Tél : 02 40 16 02 32 - Mél : vsourisseau@onisep.fr

La plate-forme « monorientationenligne.fr » est une nouvelle pièce ajoutée désormais à l'ensemble des services, outils et dispositifs déjà déployés pour aider les élèves de l'Académie de Nantes à construire leur parcours d'orientation, de formation et d'insertion.

La présentation de cette plate-forme interrégionale, située au Centre Régional de Documentation Pédagogique à Nantes et animée par des conseillers, a lieu en cette mi-janvier car dans le paysage de l'information et de l'orientation, des échéances importantes se rapprochent :

- l'ouverture de l'application « Admission Post-Bac », **le 20 janvier prochain** : tous les élèves de Terminale sont concernés ;
- **du 20 au 23 janvier 2011** va se tenir à Nantes Formathèque, le salon régional des formations : plus de 60 000 visiteurs y sont attendus ;
- **dans les semaines qui viennent**, tous les lycées de l'académie, publics et privés, vont organiser leurs « Portes Ouvertes » : c'est un moment fort de l'information et de l'orientation pour tous les élèves et leurs familles.

L'orientation est un processus continu qui doit être accompagné tout au long de la scolarité de chaque élève, du collège au lycée et du lycée à l'enseignement supérieur. S'appuyant sur les réformes du lycée professionnel et du lycée d'enseignement général et technologique, le projet d'académie « Cap 2015 » a fait de l'orientation et de l'insertion un de ses axes prioritaires.



Du collège au lycée : le « Parcours de découverte des métiers et des formations »

Depuis longtemps, c'est au collège que commence l'accompagnement des élèves dans la réflexion sur leur projet professionnel. Plusieurs dispositifs y contribuent, parmi lesquels la « Séquence d'observation en milieu professionnel » (le plus souvent en classe de 3ème) et l'option « Découverte Professionnelle » (3 heures par semaine) offerte dans tous les collèges de l'Académie de Nantes.

C'est aujourd'hui le « **Parcours de découverte des métiers et des formations** » (**PDMF**), généralisé depuis 2009 à tous les établissements de l'Académie de Nantes, qui est devenu le cadre de référence de tous les acteurs pour structurer l'accompagnement de chaque élève, de la 5ème à la Terminale, dans la construction de ses choix, tout au long de sa scolarité.

Le PDMF a trois objectifs :

- **permettre** à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire et l'itinéraire de formation qu'il construit ;
- **ouvrir** son horizon au-delà des seules représentations des métiers et des formations qu'il rencontre dans sa famille et dans son quartier ;
- **l'amener** à développer des attitudes actives pour préparer ses choix.

Au collège comme au lycée, l'élève va bénéficier de rendez-vous réguliers pour découvrir les entreprises et les métiers, mieux connaître les parcours de formation et s'interroger sur son orientation : il va être ainsi amené à se situer à chaque étape de sa scolarité et construire son parcours dans une démarche progressive et continue.

Le « **Parcours de découverte des métiers et des formations** » est aussi la première étape d'un processus d'acquisition d'une compétence nouvelle : apprendre à s'orienter tout au long de la vie. Il est en cela à l'unisson de la réflexion européenne.

Cette démarche renouvelée trouve sa traduction concrète au collège dans la mise en place du « **Socle commun de connaissances et de compétences** » et sa validation par le « **Livret personnel de compétences** ».

La mise en œuvre progressive, en parallèle, du « **Passeport Orientation Formation** » permettra, à terme, à chaque élève de disposer d'un outil personnel, accessible en ligne, pour retracer ses expériences, ses découvertes et ses acquis, faciliter leur appropriation et les utiliser le moment venu.

Enfin, il faut rappeler que les compétences acquises dans le champ scolaire ne sont pas les seules concernées. Le repérage et l'évaluation des compétences extrascolaires font l'objet, par exemple, d'une expérimentation conduite sur deux ans (2010-2012) **dans 15 établissements de l'Académie de Nantes : le « Livret de compétences expérimental »** vise à permettre à chaque élève concerné d'identifier et de valoriser des compétences qu'il a acquises dans le champ des ses engagements associatifs, culturels ou sportifs.



Réforme du lycée : une orientation personnalisée et réversible

Un des objectifs majeurs de la réforme du lycée, mise en œuvre au lycée professionnel depuis 2008 et au lycée d'enseignement général et technologique depuis 2009, est de rendre l'orientation des élèves ouverte, réversible et personnalisée. C'est une rénovation en profondeur du processus d'orientation qui est maintenant en train de s'accomplir : l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les enseignements d'exploration, les stages de remise à niveau..., tous ces leviers, nouveaux et complémentaires, doivent être utilisés par les équipes pédagogiques pour aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation à la fois réaliste et ambitieux :

L'accompagnement personnalisé

Assuré par les enseignants, il est intégré à l'horaire de l'élève et peut être modulé en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. Il repose sur les besoins des élèves, comprend des activités de soutien et propose une aide à l'orientation pour tous les élèves ;

Les enseignements d'exploration

Au-delà de l'enseignement, il s'agit de faire découvrir aux élèves les activités professionnelles qui y sont liées ;

Le tutorat

Il vise à offrir à l'élève la possibilité d'être guidé par un adulte référent (enseignant ou conseiller principal d'éducation, par exemple) pendant sa scolarité au lycée dans la construction de son parcours de formation et d'orientation ;

Les stages

Les stages passerelles visent à faciliter les changements d'orientation (notamment en classe de 1^{ère}) et les stages de remise à niveau à faire diminuer le nombre de redoublements ;

L'entretien personnalisé d'orientation

En classe de première et terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle des lycées, chaque élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation. Celui-ci a pour objectif d'instaurer une relation de dialogue entre le professeur principal et chacun de ses élèves à propos du parcours de formation et d'insertion de ceux-ci. La participation des parents y est systématiquement recherchée.

Du lycée à l'enseignement supérieur : une plus grande fluidité des parcours

Un récent rapport de l'ODIS (Observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale - décembre 2010) montre que les régions françaises les plus dynamiques sont également celles qui conduisent le plus grand nombre de jeunes au baccalauréat. De ce point de vue, **la Région des Pays de la Loire** est bien placée : l'Académie de Nantes connaît un taux d'accès au baccalauréat supérieur de 2 points à la moyenne nationale (67,6 % en 2009). Le taux d'accès de ces mêmes bacheliers vers l'enseignement supérieur est en constante augmentation, mais il importe de ne pas relâcher les efforts pour espérer progresser encore dans la construction de la société de la connaissance.

La réussite au baccalauréat ne doit pas être le seul objectif du lycée, la préparation à un parcours réussi dans l'enseignement supérieur débouchant sur une insertion professionnelle satisfaisante importe au moins autant.

C'est dans cette perspective qu'ont été mis en place et développés dans l'Académie de Nantes de nombreux dispositifs et initiatives pour renforcer la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et faciliter la transition des élèves du lycée à l'enseignement supérieur. Ils visent tous à assurer une plus grande fluidité des parcours et renforcer la continuité entre secondaire et supérieur, de la classe de Seconde jusqu'au Bac + 3 :

- **la poursuite du « Parcours de découverte des métiers et des formations »**, notamment en classe de Première, année charnière propice à la préparation des choix qui devront être réalisés en classe de Terminale : il s'agit d'offrir, par exemple, à chaque lycéen, la possibilité de passer une journée dans un établissement proposant des formations d'enseignement supérieur (université, IUT, lycée proposant des Sections de technicien supérieur ou des Classes préparatoires aux grandes écoles).

- **la procédure « Admission Post-Bac »** intègre désormais la quasi-totalité des formations post-bac offertes aux élèves de Terminale (en 2011, les Brevets de technicien supérieur par apprentissage) : 91 % des élèves de l'Académie de Nantes s'y sont inscrits l'an passé. Ce système, progressif et interactif, permet à chaque élève de Terminale d'obtenir de l'information sur les formations post-bac et les établissements qui y préparent, de trouver de l'aide pour formuler ses choix, d'émettre des vœux de poursuite d'études et de suivre son dossier jusqu'à l'admission définitive.

- **la collaboration universités-lycées** : un accord-cadre a été signé en 2007 entre le Recteur et les présidents d'université de Nantes, d'Angers et du Maine pour renforcer les relations lycée-université, en développant notamment la concertation entre enseignants de lycée et enseignants-chercheurs. L'Université de Nantes a initié, dès 2007, la mise en place d'un réseau de « correspondants lycées » à l'université et, réciproquement, de « correspondants université » dans les lycées publics et privés de Loire-Atlantique et de Vendée. En 2010, une charte semblable a été signée par l'Université d'Angers.

- « **L'orientation active** » : commun à toutes les universités de France, ce dispositif permet à tous les candidats à une L1 sur le portail « Admission Post-Bac » d'obtenir un avis de l'université sur leur vœu de poursuite d'études : plus de 30000 vœux ont ainsi été traités en 2010 ;

- **le dispositif « Conseil pour votre L1 »** expérimenté en 2009-2010 dans l'Académie de Nantes. Il a eu pour objet de proposer aux élèves de Terminale de l'académie, en amont de la phase de pré-inscription sur le portail APB, la possibilité de demander conseil à un référent de la filière universitaire envisagée ; cette demande pouvait être complétée par un avis du professeur principal. Les élèves recevaient leur conseil avant le 20 janvier (date d'ouverture de sélection des vœux sur le portail APB) : 10 % de l'ensemble des élèves de Terminale générale et technologique ont formulé ainsi une demande de conseil.

- « **Bien Choisir sa L1** » : cette année, un dispositif plus léger mais permettant de préserver la dynamique instaurée l'année précédente a été proposé dans l'Académie de Nantes. De décembre à fin janvier, à partir d'une plate-forme hébergée sur le site académique, les lycéens ont accès, en choisissant parmi une liste de mots clés, à l'offre universitaire académique. Ils peuvent ensuite accéder à des pages dédiées sur chacun des sites des universités (information sur la mention, fiche orientation, FAQ...). Après avoir pris connaissance de ces informations, ils ont la possibilité d'échanger par mail avec des responsables des différents domaines pour tout complément.

D'autres initiatives sont en préparation : ainsi, dans le cadre de la promotion de la nouvelle voie technologique (bacs STI2D - Sciences et techniques de l'industrie et du développement durable, STL - Sciences et technologies de laboratoire) mise en place à la rentrée 2011, la signature prochaine d'une charte avec les IUT et les Écoles d'Ingénieurs va permettre d'intensifier les échanges entre lycées technologiques et écoles d'ingénieurs.

La plate-forme « monorientationenligne.fr » en appui des grands temps de l'orientation au collège et au lycée

Afin d'offrir aux établissements scolaires, aux élèves et à leur familles un accompagnement renforcé, notamment lors des grands temps de l'orientation et des réformes (collège-lycée, admission post-bac, nouvelle classe de Première cette année), le ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre avec l'Onisep une plate-forme nationale de contacts (mél, t'chat, téléphone), « mon orientation en ligne » (**www.monorientationenligne.fr**).

Ce nouveau service permet un accès rapide et simple à un premier conseil ainsi qu'à des informations utiles pour aider aux choix d'orientation (contenus des formations, débouchés professionnels et conditions d'insertion, ressources et acteurs à mobiliser...), en liaison avec les dispositifs existant dans les rectorats.

Cette plate-forme s'appuie sur l'ensemble des ressources développées dans les services d'information et d'orientation des rectorats, ceux de l'Onisep et de ses délégations régionales. Elle est constituée d'un réseau de six implantations inter-régionales interconnectées, situées respectivement à Amiens, Bordeaux, Grenoble, Nantes, en Ile-de-France et , depuis une semaine, à Fort-de-France.

La plate-forme, qui apporte toujours une réponse personnalisée à l'utilisateur, lui permet également, lorsque cela est nécessaire, et sans nouvelle démarche de celui-ci, de bénéficier des informations ou services susceptibles de l'aider à trouver une réponse complète à sa question. C'est le cas, ainsi, d'un certain nombre de demandes concernant les procédures d'orientation et d'affectation des élèves. Les compléments d'information ou l'accès à un conseil personnalisé grâce à un entretien approfondi au Centre d'information et d'orientation, par exemple, sont alors mis en œuvre dans le cadre des dispositifs académiques pour que l'utilisateur ait une réponse par mail, ou obtienne un rendez-vous pris dans le CIO de son académie, le plus proche de chez lui (*voir document en annexe*).



ANNEXE

Le service en ligne d'aide personnalisée à l'orientation « monorientationenligne.fr »

Le service en ligne d'aide personnalisée à l'orientation par Internet et par téléphone, a été mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et l'Onisep. Il est accessible partout en France métropolitaine et s'adresse à tous les publics (élèves, parents, enseignants...). C'est un outil de service public qui contribue à l'égalité d'accès à l'information.



Dispositif national, le service est constitué de 6 plateformes interrégionales connectées entre elles (Amiens, Bordeaux, Grenoble, Île-de-France, Nantes et prochainement Fort de France), liées aux 28 délégations régionales de l'ONISEP et aux services académiques d'information et d'orientation (SAIO) des rectorats.

Il est accessible en tout point du territoire et, depuis l'étranger pour les parents et les élèves scolarisés dans les établissements français.

Il est animé par quelque 45 experts de l'Onisep qui répondent aux questions des collégien(ne)s, des lycéen(ne)s, des apprentis, des étudiant(e)s et des adultes sur la formation, les métiers et l'insertion. Ils les accompagnent dans leurs démarches d'orientation, les aident à repérer les ressources et facilitent l'accès aux acteurs à mobiliser.

La plateforme de l'académie de Nantes

Les 9 experts de la plateforme de Nantes répondent de 8h à 20h, du lundi au vendredi, et s'engagent à apporter des réponses aux questions qui leur sont posées sous 48 heures. Le service a été ouvert en janvier 2010 et est pleinement opérationnel depuis la rentrée 2010/2011.

A l'origine de ces plateformes interrégionales, le « Service Questions-Réponses » ouvert en 2007 dans l'académie d'Amiens, permettait aux habitants de la région Picardie de bénéficier de l'expertise de conseillers sur ce service. Une base de données regroupant diverses questions et les réponses ad hoc a alors commencé à être constituée et continue d'être alimentée par tous les experts des plateformes. Elle est utilisée au quotidien, ainsi que d'autres supports d'information (publications de l'ONISEP, sites web, base de données métiers et formations,...) par les experts qui peuvent alors apporter une information fiable et rapide.

Du côté de l'utilisateur, chaque personne qui se connecte doit préciser son numéro de département, ce qui oriente l'acheminement de sa question vers telle ou telle plateforme.

Ainsi, à Nantes, les experts répondent prioritairement aux questions des habitants du grand Nord Ouest de la France (en bleu clair sur la carte), mais peuvent être amenés à donner des informations sur d'autres régions, dès lors que les sollicitations sont plus importantes sur ces territoires et nécessitent une prise de relais par une autre plateforme.



Un accès simple pour tous

Les usagers peuvent accéder au service de trois manières différentes : par téléphone, sur un t'chat ou par mél. Ainsi, ils peuvent téléphoner au 01 77 77 12 25 pour échanger avec les spécialistes de ce service, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Les internautes peuvent dialoguer par t'chat (du lundi au vendredi de 10 h à 20 h) ou poser leurs questions par mél, (réponse documentée sous 48 h à 72 h).

Ils peuvent également consulter la foire aux questions de monorientationenligne.fr qui propose une centaine de questions classées par thème : études et diplômes, métiers et insertion professionnelle, inscriptions, scolarité et handicap...

Le service offre un service de proximité : les expert(e)s de la plateforme peuvent proposer, si nécessaire, un rendez-vous dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) proche du domicile de leur interlocuteur ou lui indiquer les structures d'accueil adaptées.

monorientationenligne.fr en quelques chiffres

Au niveau national :

800 000 visites par an.

Le t'chat est le média le plus utilisé et plébiscité par les jeunes alors que leurs parents préfèrent le téléphone :

- **57% des questions sont posées par t'chat**
- **33% par mél, 10 % par téléphone.**
- **90% des utilisateurs du t'chat sont des collégiens, lycéens ou étudiants, Et 10% des parents.**
- **75% des utilisateurs du mail sont des jeunes et 25% des adultes.**
- **80% des utilisateurs du téléphone sont des parents et 20% des lycéens et des étudiants.**

Des exemples de questions-réponses sur monorientationenligne.fr

J'ai raté mon bac, que puis-je faire ?

S'il s'agit de votre premier échec au bac, refaire une année de terminale est la meilleure solution. En effet, la majorité des élèves de terminale qui se présentent au bac pour la 2^e année consécutive le réussissent. Certains dispositifs peuvent par ailleurs vous être proposés[...] Pour plus d'informations, vous devez prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(e) d'orientation-psychologue dans un CIO. [...] Autre solution : s'inscrire au bac en candidat libre [...]

Ma fille veut faire une licence professionnelle : qu'est-ce que c'est ?

La licence professionnelle est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle. Préparée en un an, elle est ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA...) ou d'une 2^e année de licence validée dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle. Les licences professionnelles se préparent en formation initiale (à temps plein ou en apprentissage) ou en formation continue (notamment en contrat de professionnalisation [...])

Que peut-on faire après la seconde générale et technologique ?

Les enseignements d'exploration que vous avez suivis cette année devraient vous permettre d'ébaucher un profil de bac en vue d'études supérieures, que ce soit un bac général (ES, L, S) ou l'un des 7 bacs technologiques (STG, ST2S, STI, STL, STAV, Hôtellerie et TMD). Une classe de seconde rénovée a été mise en place à la rentrée 2010. La rénovation des classes de 1^{re} suivra en 2011 et celle des terminales en 2012 [...]

Je souhaite me former en apprentissage, comment ça marche ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permettra, entre 16 et 25 ans d'effectuer votre formation en alternant les périodes en entreprise et les périodes en centre de formation d'apprentis (CFA). [...]

De nombreux diplômes peuvent être préparés dans ce cadre et à tous les niveaux, du CAP [...] jusqu'au diplôme d'ingénieur, en passant par les bacs professionnels, les BTS, DUT...

Les démarches à effectuer pour devenir apprenti :

- se préinscrire dans un CFA
- trouver un employeur
- se faire inscrire définitivement par l'employeur au CFA
- signer le contrat d'apprentissage.

Mon fils est en 1^{re} technologique et voudrait s'inscrire en bac professionnel. Est-ce possible ?

Sur demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur et après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil, le recteur peut autoriser les élèves ayant accompli la scolarité complète d'une classe de première dans un lycée d'enseignement général ou technologique à intégrer une classe de première professionnelle. Pour toute information complémentaire, il convient de contacter le service académique d'information et d'orientation (SAIO) du rectorat de votre académie. [...]

Contact presse délégation régionale Onisep :

Valérie Sourisseau
02 40 16 02 32
vsourisseau@onisep.fr

Contact presse rectorat :

Laurence Veteau
02 40 37 33 13
Laurence.veteau@ac-nantes.fr